



Fédération des Finances **FO**

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex

Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo.dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

CHS – CT du 6 mars 2020 Compte rendu

En préambule, le président a salué les assistantes sociales, dont la présence avait été demandée par les délégués **FO FINANCES 76** au vu des points à l'ordre du jour, tant sur le collectif de travail que sur la situation personnelle des collègues.

Il a également présenté les nouveaux membres du CHC-CT, tout en saluant avec humour la présence de la Directrice régionale des Finances Publiques.

Avant de commencer les débats, le président a demandé à examiner le point sur le secrétariat (partie syndicale) en raison de l'absence prolongée pour maladie du secrétaire actuel. Après concertation, une représentante de la CGT douanes assurera l'intérim.

Ensuite, un point de l'ordre du jour a été retiré : la Note d'Orientation Ministérielle (NOM), car elle n'a pas été diffusée par le secrétariat général de Bercy. Ce retrait permet d'alléger un ordre du jour déjà pléthorique. La demande avait d'ailleurs été faite par les organisations syndicales dans la liminaire commune (ci-après).

Le président du CHS-CT a ensuite abordé le point sur l'épidémie de Coronavirus, dont les délégués **FO FINANCES 76** avaient demandé le rajout.

La directrice régionale des finances publiques a monopolisé la parole sur le sujet, ce qui n'a pas été sans un recadrage ferme de la part du président du CHS-CT, qui a du (re)préciser qu'il lui appartenait de donner la parole au sein de cette instance !!!

Il a souhaité dans le cadre de cette pandémie que les diffusions faites sur le Coronavirus le soient sous l'égide du CHS-CT pour être identiques aux Douanes, à la DRFIP et à l'INSEE. Il a aussi remercié les médecins de prévention.

Il a par ailleurs déploré n'avoir reçu aucune consigne en tant que président du CHS-CT de la part de la Centrale.

Nous sommes actuellement en stade 2 de l'épidémie.

En Seine-Maritime, il y a eu quatre cas de confinement (deux en DRFIP et deux en douanes).

Pour la DRFIP : les consignes du ministère ont été diffusées sur l'intranet local, transmises aux chefs de services le 28 février, ainsi que le 2 et 5 mars. Et cela toujours en liaison avec les médecins de prévention.

Pour l'INSEE : Idem pour l'INSEE. L'activité se poursuit tant que le Préfet n'ordonne pas un arrêt. La diffusion des consignes a été effectuée par l'intranet de l'INSEE.

Pour les Douanes : Le Président propose que les consignes pour les douanes soient annexées au procès-verbal de ce CHS-CT car très longues.

Le président donne ensuite la parole aux médecins de prévention qui précisent les éléments suivants :

Le passage au stade 3 serait imminent mais sans recommandation du ministère.
Le coronavirus est une famille de virus dont 4 types circulent depuis des années.
Le COVID 19 est un nouveau virus, qui atteint les zones respiratoires (le nez, la bouche et les poumons) et pour lequel il n'existe à ce jour aucun traitement ni vaccin.
Il est très contagieux, mais semble peu létal (2 à 3%). Il semble toucher plus les actifs et les personnes âgées.
En comparaison, la grippe saisonnière est très contagieuse avec une létalité de l'ordre de 0,1 à 0,5 % mais concerne surtout les enfants et les personnes âgées.
8000 personnes meurent chaque année à cause de la grippe saisonnière en France et de 300 000 à 600 000 morts par saisonnalité au niveau mondial.

Les médecins insistent sur l'importance des gestes barrières (se laver les mains tue aussitôt le virus). Elles indiquent aussi qu'en cas d'interrogation, les collègues peuvent les contacter, de préférence par mél.

Les représentants du personnel insistent sur l'accueil de nos services et les recommandations, ainsi que sur le nettoyage des locaux.

Sur ce point, la Directrice de la DRFIP répond qu'elle a pris la décision d'acheter des solutions hydro-alcooliques, des lingettes et du papier essuie-mains et qu'elle a demandé une prestation renforcée auprès du marché de nettoyage et des personnels de service.

Les gels hydro-alcooliques et les lignes de confidentialité seront installés à partir de lundi 9 mars. Elle indique ne pas avoir d'objection à mettre des « zones de distance de sécurité »

Nous avons ensuite assisté à une passe d'armes entre le président et la Directrice des Finances Publiques pour savoir qui faisait quoi au CHS. Après cet intermède, la réunion a pu reprendre...

Le président insiste sur l'importance d'une gestion inter-directionnelle de la crise et une nécessaire mutualisation, acquise de l'épisode de l'explosion de l'usine LUBRIZOL.

Les délégués **FO FINANCES 76** reviennent sur l'importance d'une cellule inter-directionnelle notamment dans le cas d'un passage au stade 3. Ils ont insisté sur l'accueil car à la DRFIP, rappelant que la campagne d'impôts débutait prochainement.

Dans le cas du passage au stade 3 : Les médecins de prévention indiquent qu'il faut rester à son domicile, avec suivi par un médecin généraliste si nécessaire. Pas d'hospitalisation sauf en cas de détresse respiratoire. L'hospitalisation est réservée pour les cas aigus ou/et multi-pathologies. Au stade 3, la Direction Générale de la Santé donnera des consignes. Et un Plan de Continuité des Administrations (PCA) sera diffusé à chaque agent, comme lors de l'épidémie H1N1.

Concernant les mesures prises par les Administrations, les représentants de l'INSEE ont donné des consignes sur le nettoyage- Par contre, les agents enquêteurs ne sont dotés de gels hydro-alcooliques que s'ils le demandent.

Les délégués **FO FINANCES 76** ont demandé à ce que les agents enquêteurs de l'INSEE aient une dotation de gel sans avoir à en faire la demande !

Les médecins de prévention interviennent pour faire un point sur le droit de retrait dans un risque pandémique : ce ne peut être considéré comme un risque professionnel car la pandémie ne dépend pas de l'entreprise. L'employeur doit évaluer les risques professionnels et prendre des précautions. Si les précautions utiles et nécessaires sont prises, le droit de retrait est inapplicable au sens juridique du terme.

Le président propose de clore le sujet.

L'intersyndicale lit sa déclaration liminaire, le président y apporte les réponses suivantes :

- La tenue du CHS-CT n'est pas si tardive que cela. Il attendait la note d'orientation mais qui n'est toujours pas sortie et par conséquent le budget ne peut être étudié.
- le respect des textes : il indique que le calendrier prévisionnel est diffusé.
Sauf que cette diffusion n'est faite que dans le réseau Douanes... La directrice régionale des finances publiques ne manquent pas de souligner que pour un cadre inter-directionnel, il y a eu pour le coup, omission de son administration !!!
Le président s'est engagé à diffuser ce calendrier aux membres du CHS-CT.
- sur notre demande de voir les dossiers de ré-organisation en CHS-CT, le président indique qu'il est républicain et rappelle la création du Conseil Social d'Administration (remplaçant les CHS-CT et CTL) d'août 2019 prévoyant notamment que les fusions ne seront plus abordées en CHS-CT pendant la période transitoire.

Les délégués **FO FINANCES 76** ont rappelé que, certes, il appliquait la loi, mais que nous, OS continuerons à revendiquer cette étude en CHS-CT car nous étions contre cette loi.

- Concernant le bureau des douanes d' Evreux : une autorisation en dérogation des règles a été délivrée (avec accord de l'administration centrale) pour pouvoir faire du télétravail.
Pour les restructurations, la direction des douanes travaille avec le DDFIP de l'Eure pour une ré-affectation sur Evreux, voire sur Bernay.
- A la demande de l'intersyndicale 76 au CHS-M du 18 février dernier demandant une fiche d'exposition suite à l'accident Lubrizol, un médecin de prévention indique que ce n'est pas du ressort du risque professionnel. Dès lors, le président indique qu'il n'y aura pas d'attestation d'exposition, ni de questionnaire aux agents.
Le président accepte cependant qu'une attestation de présence soit faite et figurera au dossier individuel des agents, sans oublier les services de la DIRCOFI, de la DISI et du CIS (services à compétences nationales ne dépendant pas de la compétence du CHS-CT 76)... pour le jeudi et le vendredi et sur le périmètre du nuage dans le département.

Pour les autres points évoqués dans notre liminaire, le président a indiqué qu'il y répondrait lors du déroulé du comité.

2. Points obligatoires : Examen des mentions inscrites au RSST, analyse des accidents de service, des maladies professionnelles et des fiches de signalement

- Analyse des accidents de travail :

Dans le cas d'un accident du travail, une fiche est remplie par les Administrations. Cependant, les OS constatent que la case « analyse de l'accident et mesures prises » n'est jamais remplie.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) indique que la note ministérielle définit l'accident de service et son traitement et que le médecin de prévention a une grille d'analyse ,

L'ISST a prévu une réunion avec les ISST de son périmètre pour réfléchir sur le sujet.

Le président indique qu'un groupe de travail sur le sujet sera organisé avec les 3 administrations.

Les médecins de prévention rappellent que depuis la loi de 1982, ils doivent être informés dans les plus brefs délais des accidents de service, des maladies professionnelles ... ce qui n'est pas toujours le cas .

- Fiche de signalement :

Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la DRFIP indique que les fiches de signalement sont

transmises au procureur et insiste pour que des suites judiciaires soient données lorsque le cas le nécessite. La DRFIP a donné son accord pour transmettre les courriers envoyés en réponse aux fiches de signalements, mais dans la limite où ce n'est pas chronophage pour l'assistant de prévention.

Les délégués **FO FINANCES 76** sont intervenus sur les fiches de signalements rédigées par les services Service Impôts des Particuliers (SIP) et Service Impôts des Entreprises de Fécamp(SIE) où la situation semble très tendue. Les collègues sont en souffrance.

La Direction a indiqué qu'un Espace De Discussion devait s'ouvrir mais pas avant le mois d'avril.

La Direction locale s'est engagée à y aller dès le mardi.

Les délégués **FO FINANCES 76** ont informé la Direction locale qu'ils étaient prêts à se rendre dans le service dès le lundi en cas de besoin pour soutenir les collègues.

Les délégués **FO FINANCES 76** interviennent sur une fiche de signalement faite par un collègue travaillant à la BSEC aux douanes du Havre. Cette fiche rédigée en juillet n'est toujours pas parvenue au CHS-CT. Un oubli ?

Le président s'est engagé à ce que cette fiche soit donc présentée au prochain CHS-CT.

- Exercice d'évacuation incendie :

Un exercice d'évacuation incendie a lieu sur le site d'Elbeuf, ce qui correspondait à une demande des délégués **FO FINANCES 76**.

Cet exercice a montré que des pistes d'amélioration existaient.

3. Présentation par l'ISST de la NOM 2020

Ce point a été retiré de l'ordre du jour comme précisé en propos liminaire.

4. Réponse de l'administration au rapport de visite de l'ISST concernant le Service Entretien Maintenance (SEM-Douanes Rouen)

Suite au rapport de visite de l'ISST, l'Administration présente les réponses faites, avec notamment la prise en compte des demandes des collègues relatives aux douches.

5. Point sur les propositions d'actions réalisées dans le cadre du budget 2020 du CHS-CT76

Le montant par agent du budget reste stable, à savoir 117,50 € par agent en 2020. Pour la Seine-Maritime, le budget est de 260.733 € mais avec une réserve de 6 %.

Le budget disponible est donc de 245.089 €.

Le budget étant une annexe de la NOM 2020, l'intersyndicale a indiqué qu'elle ne pouvait s'exprimer sur le budget.

Les organisations syndicales ont participé le 11 février dernier à un groupe de travail sur le Budget. Nous n'avons pas de montant de budget, peu de devis. Nous n'avons donné que quelques pistes, faute de devis avant et pendant la réunion.

Après une suspension de séance à notre demande, nous avons indiqué au président que faute de NOM, faute de budget, faute de devis détaillés, nous ne pouvions émettre d'avis mais qu'il pouvait se servir des indications émis lors du GT pour orienter ses choix.

Le président a indiqué que si les sommes n'étaient pas engagées, ce serait de la faute des OS.

Les délégués **FO FINANCES 76** ont précisé que comme il a déjà su le faire par le passé, le Président pouvait prendre ses responsabilités et engager des dépenses.

Les délégués **FO FINANCES 76** demandent aussi un bilan du budget 2019 au prochain CHS-CT.

6. Présentation du rapport d'activité 2018 de la médecine de prévention du département de Seine-Maritime

Le rapport 2019 devrait être communiqué en mai /juin : la collecte des informations est en cours, facilitée par l'informatisation et la possibilité de requêtage.

Forte augmentation du nombre de visites médicales en 2018 notamment les visites médicales à la demande de l'agent ou les visites spontanées.

Situation due notamment à une souffrance au travail en hausse : une surcharge de travail , des effectifs insuffisants , une mauvaise analyse des transferts de charge de travail lors de transfert de missions., un tuitage qui n'est pas forcément fait, un manque d'anticipation du fait des règles de mutations, un sentiment d'une mauvaise qualité de service public, même s'ils ont conscience d'une évolution vers un service public différent, ...

Cela est accentué avec le Nouveau Réseau de Proximité (NRP), restructuration sans précédent à la DGFIP. L'arrivée d'un troisième médecin de prévention a allégé quelque peu la charge des deux collègues. A noter cependant, que l'effectif des MDP, bien que constitué de 3 personnes ne représente que 2,1 temps plein.

Un médecin de prévention intervient sur le manque de moyen de la médecine de prévention en France alors que dans d'autres pays, comme la Finlande, elle est beaucoup mieux reconnue.

Concernant la dotation de bureaux réglables en hauteur pour les personnes de plus de 1,80 mètre, comme le préconise les ergonomes, le président prendra l'attache du Secrétariat Général.

Face à la charge de travail, les médecins de prévention s'interrogent sur la nécessité d'un certain nombre de visites, notamment sur le principe de l'annualité.

Les délégués **FO FINANCES 76** interviennent sur le risque de nivellement par le bas car nous sommes dans l'impossibilité d'accomplir nos missions.

En conclusion, le Président indique faire remonter la question sur la dotation mobilière.

Le Président nous invite à faire remonter à la Centrale une motion pour ce point. Il s'engage à la faire remonter.

7. Point d'étape relatif à l'enquête suicide de Mme COLIN (DRFIP Yvetôt)

Un point d'étape est effectué par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail sur les travaux réalisés par la délégation d'enquête en rappelant sa composition, le nombre de réunions tenues :

- 3 réunions 7/10-13/11-29/11 avec présentation de la démarche expliquée aux collègues du site
- Le 28/01/20 réunion entre les représentants des personnels pour commencer à travailler sur les préconisations
- 10/02 réunion avec présence d'une psychologue.
- 21/02 déplacement AP-SSST sur site pour appréhender physiquement les lieux, aménagements du sous-sol avec prise en compte du risque incendie.

Cela dans le respect du guide méthodologique et avec une volonté de clore l'enquête dans un délai contraint de 6 mois comme objectif cible.

La délégation **FO FINANCES 76** reconnaît la qualité et la disponibilité de la représentante de l'Administration.lors de ces réunions, permettant une sérénité dans les débats jusque là.

Les élus FO insistent également sur la douleur des collègues qui perdure.

La délégation a prévu d'aller revoir les collègues afin de faire un retour sur le travail effectué. Une prochaine réunion de la délégation devrait se traduire par des préconisations.

8. Point d'information sur la rénovation de la cité administrative (DRFIP)

Les travaux se dérouleront en 3 phases. Pour la DRFIP, les travaux commenceront en juin 2022. L'accueil se fera alors cours Clémenceau.

La moitié des agents iront directement dans leur bureau définitif, alors que 300 autres iront dans des bureaux rénovés avant de réintégrer leurs bureaux définitifs par la suite.

La Directrice Régionale des Finances Publiques souhaite que les services qui ont vocation à travailler à l'accueil soient dans une logique de proximité notamment avec le souci de la caisse et de la sécurité des transports de fonds et dans le respect des recommandations de la Direction Générale. Le Centre des Services Bancaires Ouest (CSBO) sera réuni sur un même ensemble.

La Direction locale propose, à nouveau, que les éléments clefs du chantier fassent l'objet de points réguliers par les responsables « préfectoraux » du chantier.

Les délégués FO FINANCES 76 notent une amélioration sur la documentation fournie : le point est présenté par la Direction avec un document : un plan de la Cité par étage.....

Cependant les délégués **FO FINANCES 76** redoutent les nuisances sonores durant le chantier et aussi la dégradation des conditions de restauration et cela à court terme, **l'AGRIA étant amputée d'une salle très prochainement. De plus la surface en m2 de la restauration sera diminuée de 30 % alors que le nombre d'agents prévu devrait passer de 1300 agents actuellement à 1800.**

Sans oublier, bien entendu, les difficultés de stationnement que cela engendrera.

Nous avons bien noté qu'il n'y aurait pas de stores extérieurs aux fenêtres. Nous craignons là aussi le pire, même si les fenêtres feront l'objet d'un traitement spécifique.

Par-delà les espèces protégées, nous serons vigilants sur le respect des conditions de travail des collègues.

Le président du CHS-CT rappelle que les sujets à l'ordre du jour doivent être accompagnés des documents. Pour ce projet, **le président menace de démissionner** si au prochain CHS, ce point n'est toujours pas accompagné de documents.

Nous avons proposé au Président de quitter la salle, suite à sa nouvelle passe d'armes entre lui et la Directrice des Finances Publiques...

Les élus **FO FINANCES 76** recadrent le débat et indiquent qu'il faut différencier 2 éléments ce qui ressort de l'ergonomie générale du projet et qui dépend du pilotage général, des autres éléments de contextes qui sont propres à la DRFIP (nombres d'agents, des services de la DRFIP impactés...superficie actuelle de la DRFIP et surface cible allouée...), dont on pourrait nous faire une fiche synthétique.

Les délégués **FO FINANCES 76** demandent l'avis des assistants de prévention sur le sujet. Ceux ci ne semblent pas avoir été contactés. Seul l'ergonome du consortium est intervenu. Nous demandons que l'ergonome du ministère soit consulté.

9. Espace De Discussion (EDD) du SIP de Rouen ville (DRFIP). s

Pour rappel ce service fait état de problèmes tant organisationnels, qu'en terme de relations humaines.

Dans le cadre de cet EDD, un plan d'action a été élaboré.

Un inspecteur principal a été chargé du suivi de ce plan d'action.

Les délégués **FO FINANCES 76** rappelle le manque d'agent dans ce service : un adjoint en arrêt, un autre non remplacé depuis un an, de gros soucis relationnels au sein du poste, un départ en retraite..

Ces problèmes ne semblent pas faciliter la mise en œuvre de ce plan d'action.

La DRFIP indique que des services de la direction viennent en aide à ce service.

10. Point d'information sur la finalisation des travaux de désamiantage du SIP du Havre (DRFiP)

Les travaux de désamiantage du 4ème étage de de l'Hôtel des finances du Havre se sont bien déroulés.

Les travaux se sont déroulés en concertation avec les agents et les acteurs de prévention. Une information régulière des membres du CHS-CT a été effectuée avec l'organisation d'inspections communes préalables.

L'ISST est intervenu sur l'exemplarité de ce chantier en notant la montée en compétence de la DRFiP en matière d'amiante.

Concernant l'éclairage par LED, le médecin de prévention se questionne sur la luminosité des espaces. Le médecin ira sur place pour voir si des adaptations sont nécessaires. La DRFiP s'ajustera.

11. Point sur le télétravail des directions (Bilan 2019 et perspectives 2020)

– DRFiP.

Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources fait le bilan de l'année 2019 :

40 conventions ont été signées en 2019 dont 37 pour une seule journée par semaine. 3 agents ont bénéficié de 2 jours de télétravail pour motif médical. À noter, 18 refus ont été opposés essentiellement en raison du nombre de télétravailleurs dans la structure ou des applications informatiques non éligibles au télétravail.

Les femmes représentaient 65 % des télétravailleurs. Les contrôleurs sont les premiers bénéficiaires à hauteur de 40 %, puis les inspecteurs 37,50 %.

15 % des agents travaillaient en direction, les trésoreries représentant le service infra-départemental ayant le plus de télétravailleurs (32,50%).

Campagne 2020 : Le pourcentage des agents étant en télétravail n'est plus limité à 10%.

Les 40 conventions de 2019 ont été renouvelées avec pour certaines, un passage de 1 à 2 jours de télétravail.

49 nouveaux télétravailleurs en 2020.

Pour 2020, 89 télétravailleurs sur un effectif d'environ 1400 agents. Avec 14 refus.

Le chef du pôle RH reconnaît qu'il faut différencier le travail à distance et télétravail et s'interroger sur les rôles du chef de service fonctionnel et du chef de service de géographie, dans le cadre du travail déporté.

Les délégués **FO FINANCES 76** ont posé la question du recours au télétravail si l'épidémie de coronavirus se développait. La DRFiP a indiqué que le sujet serait vu au cas par cas et que la DRFiP avait commandé 60 ordinateurs portables (toujours pas reçu d'ailleurs).

– INSEE

pas de refus , seuls 3 en préconisations médicales.

18,5 % de télétravailleurs le sont sur un jour. Une discussion est en cours avec le Secrétariat général pour un passage à deux jours.

75% sont des femmes.

– Douanes

la campagne va de juillet à juillet. Les autorisations sont annuelles.

37 personnes concernées. Les refus sont liés à la faible distance entre le lieu de travail et le domicile, et au problème d'accès internet.

Un turn-over important lors des mutations peut avoir un impact sur les quotités accordées, Il faut maintenir une qualité de service.

12. Point d'étape sur les chantiers de la BSEC et de la BSEN au Havre (DGDDI)

– BSEN

Cette étude a fait l'objet d'un échange lors de la Réunion Mensuelle d'Information d'octobre 2019 entre le

chef du service immobilier, le relais-PMR du Havre et les agents présents afin d'évaluer le besoin et de mener une réflexion commune sur l'ensemble du projet.

Les collègues sont satisfaits des travaux.

– **BSEC**

lors de la séance du CHS-CT du 16 décembre dernier, les délégués FO Finances avaient voté favorablement à la demande d'avis du CHS car le projet était mené dans le cadre de l'instance.

Le 6 Février 2020, une réunion de « lancement du marché Direction Générale » s'est tenue à la direction du Havre et devrait être complétée par une réunion le 27 Février en vue de permettre aux deux groupes d'entreprises (marché DG et marché DI) de travailler de façon indépendante et autonome tout en gardant des périodes d'interactions pour les finitions (voiries, connexions etc)...

souci avec le permis de construire ; donc 3 mois d'attente, souci avec une canalisation qui passe sous les chantiers et risque de gêner lors des travaux. Un géotechnicien doit en donner le tracé exact pour qu'il puisse être déplacé.

13. Questions diverses

- Formation par l'ISST des membres de CHSCT.
une formation effectuée à Rennes. La prochaine se déroulera du 10 au 12 juin 2020 à Rouen.
- Calendrier des visites de sites du CHSCT76
les organisations syndicales demandent à y réfléchir et répondre par mail.
- L'enquête sur l'origine de l'incendie qui avait détruit le scanner des douanes du Havre.
L'incendie était non-accidentel. Mais l'enquête n'a pas été plus loin.

Vos délégués **FO FINANCES 76** au CHS-CT 76 :

Titulaires : DEMARTHE Bernard (CFP Bellencombres), PINEL Hervé (DRFIP Rouen)
Suppléant : Olivier FOURNIER

Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :

[ici](#)